



CHÂTEAU DU HOHLANDBOURG

**BORDEREAU DES PRIX FORFAITAIRES
ANIMATION ESTIVALE 2023 AU CHATEAU DU HOHLANDBOURG**

Variante exigée : Animation tous les jours du 9 juillet au 20 août 2023, sauf les samedis (37 jours)
5 intervenants

Désignation	TVA 5,5%		TVA 20%		Montant en € sans TVA
	Montant en € HT	Montant en € TTC	Montant en € HT	Montant en € TTC	Montant en € sans TVA
1, CACHETS, CHARGES SOCIALES ET FRAIS DE GESTION					
2, TRANSPORTS					
3, MATERIEL					
4, DIVERS					
SS-TOTAL ANIMATION 1 + 2 + 3 + 4 →					
				Montant en € HT	Montant en € TTC
TOTAL ANIMATION 1 + 2 + 3 + 4 →					
Désignation	TVA 5,5%		TVA 20%		Montant en € sans TVA
	Montant en € HT	Montant en € TTC	Montant en € HT	Montant en € TTC	Montant en € sans TVA
5, HEBERGEMENT (variante)					
6, DÎNER (variante)					
SS-TOTAL ORGANISATION (variante) 5 + 6 →					
				Montant en € HT	Montant en € TTC
TOTAL ORGANISATION (variante) 5 + 6 →					
				Montant en € HT	Montant en € TTC
TOTAL ANIMATION + ORGANISATION (variante) 1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6 →					

Les frais de déplacements et de séjours exposés par le PRODUCTEUR pour la réalisation de la prestation, constituent un élément du prix de cette prestation et sont donc soumis à la TVA 5,5%, même s'ils sont facturés séparément.